Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 24 juin 2026 a été convoqué le 18 juin 2026. Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, faute de quorum en cours de séance, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 29 juin 2026, par convocation du 25 juin 2026 pour délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, identique à la première convocation.

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le lundi 29 juin 2026, à 13 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : **Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Amélie DUMONT, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE**

Avaient donné pouvoir :

Laurence LEFEVRE	**procuration à Jeanine METAIS**
Marylee HERVET	**procuration à Raphaël BICHON**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Sandrine ZASSO	**procuration à Gamze AK**
Angélique LAROCHE	**procuration à Olivier BLAIN**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Alain DELANCHY**
Aurélia DRAPEAU	**procuration à Isabelle LE FERON DE LONGCAMP**
Cécile BICHON	**procuration à Pascal TOSCH**
Benoît SANCHEZ	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Thierry LEFEVRE	**procuration à Mounir HABIB**

Absents : /

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

N° 2026 06 29-22
OBJET : TARIFICATION LOCATION SALLE DES FETES ET CENTRE CULTUREL COMMUNAL A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Mickaël CHAPEAU

Vu le code général de collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_22-DE

Vu la délibération N° 2025 05 21-10 du conseil municipal du 21 mai 2025 fixant les tarifs de location pour l'année 2025/2026
Vu l'avis de la commission Pôle Culture en date du 1er juin 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant :

L'adaptation annuelle de la tarification de la location de la salle des fêtes et du Centre Culturel Communal.

La prochaine étude de tous les tarifs municpaux.

L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

D'APPROUVER la prolongation des tarifs des équipements culturels, au 1er septembre 2026.

Tarification location Salle des fêtes et Centre Culturel Communal €

Salle des fêtes	
Entreprises extérieures, mariages ou accord exceptionnel	2 250
Entreprises locales et associations extérieurs, syndicats extérieurs	2 020
Associations, partis politiques, syndicats, établissements scolaires. Domiciliés à Saint Pierre des Corps (pour des initiatives locales)	
1er prêt dans l'année	gratuit
2éme prêt	400
prêts suivants	820
Comités d'entreprises Saint Pierre des Corps. (Comités entreprises métropolitain si rayonnement Spdc)	700
Caution (montant de la location)	
Petite salle	
Associations, partis politiques, syndicats, établissements scolaires. Domiciliés à Saint Pierre des Corps (pour des initiatives locales)	
1er prêt dans l'année	gratuit
2éme prêt	170
prêts suivants	340
caution (montant de la location)	
Décorations florales	
Bac	18
Coupe	8
Plante verte	11
Centre culturel	
location 1 journée avec Regie lumière/son et régisseur max 10h Pour entreprises	2 000
location 1 journée avec Regie lumière/son et régisseur max 10h Pour association à but non lucratif / partenariats	1 000

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_22-DE

Conditions de la gratuité pour les associations :

- Entité installée à saint Pierre des Corps
- Deux ans d'existence sur la commune
- Signature de la charte d'Engagements réciproques

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 29 juin 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 04/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire